

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 03 juillet 2020 à 19h30

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAPORTE, Maire

Membres présents : M. LAPORTE Jean-Louis, M. LALANNE Romain, Mme CAZAUBON Isabelle M. LAPORTE Aurélien, M. CAUBRAQUE Bertrand, M. DANDY Jérôme, M. REDON Jean-Louis, Mme DOTTER Maryline, Mme TAUZIN-DAUGA Magali, Mme BRETHERS Caroline.

Excusée : Mme LARRAZET Marina,

Secrétaire de séance : Mme CAZAUBON Isabelle

Date de convocation : 26 juin 2020

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020.

DCM 2020/04/01/B1 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire informe le conseil que Pour la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019. Le conseil ne délibérera donc pas sur ce taux.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020	Bases 2020	Produits 2020
TFB	19,60	19,60	147 000	28 812
TFNB	64,21	64,21	15 400	9 888

Réception en préfecture le : 03/07/2020

DCM 2020/04/02/B1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE DE BANOS

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, **VOTE, par 10 voix pour**, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice **2020** :

--

<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	45 628,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	45 628,00 (dont 3 900,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	233 138,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	233 138,00 (dont 0,00 de RAR)

Réception en préfecture le : 10/07/2020

DCM 2020/04/03/S1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE DES EAUX DE BANOS

Après examen et délibération, le conseil municipal **vote par 10 voix pour**, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice **2020** :

POUR RAPPEL, TOTAL BUDGET :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	33 481,03 (dont 5 900,00 de RAR)
Recettes	:	33 481,03 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	30 795,16 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	39 795,16 (dont 0,00 de RAR)

Réception en préfecture le : 10/07/2020

DCM 2020/04/04 : CONSTITUTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSABLES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué et que cette commission est constituée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Il y a lieu de proposer une liste de 24 noms (12 titulaires, 12 suppléants) à la Direction Générale des Finances Publiques afin qu'ils puissent désigner les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit avant **Le 25 juillet 2020**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide à l'unanimité des membres présents,

De dresser ci-jointe une liste de 24 noms dans les conditions citées à l'article 1650-1 du code général des impôts.

LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSABLES AU POSTE DE COMMISSAIRE TITULAIRE :

Madame COLAS Marie-Josée	249 Chemin de la VIGNE DOU HAOU	40 500 BANOS
Monsieur DUBROCA Didier	2305 Route de SAINT-PIERRE	40 500 BANOS
Madame DUCASSE Nelly	408 Route de PELLE	40 500 BANOS
Monsieur JUNCA Pierre	3 Placette du CHANOINE DESCORPS	40 500 BANOS
Monsieur MALLET David	678 Route de MARSEILLON	40 500 BANOS
Monsieur LABEYRIE Nicolas	02 Route des PYRENEES	40 500 BANOS
Madame LACOSTE Marlène	318 bis Route de SAINT-SEVER	40 500 BANOS
Monsieur LACOUTURE Frédéric	99 Route de MARSEILLON	40 500 BANOS
Madame NOGUES Marina	2392 Route de SAINT-PIERRE	40 500 BANOS
Madame LALANNE Michèle	359 Impasse du HAYET	40 500 BANOS
Monsieur DAUGERT Thierry	1366 Route des PYRENEES	40 500 BANOS
Monsieur LAVIGNE Jessica	184 Impasse LARREGAT	40 500 BANOS

LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSABLES AU POSTE DE COMMISSAIRE SUPPLÉANT :

Monsieur TAUZIN-DAUGA Jean	161 Route du PRIM	40 500 BANOS
Madame MOULON Ghislaine	559 Route des PYRENNES	40 500 BANOS
Madame DELARUE Emmanuelle	495 Route du PRIM	40 500 BANOS
Madame LABAT Maryse	55 Route des PYRENEES	40 500 BANOS
Monsieur SERE Didier	75 Impasse du HANGOT	40 500 BANOS
Monsieur TASTET Benoît	210 Impasse du HAOURIET	40 500 BANOS
Madame BORDESSOULE Marie-Hélène	641 Route de MARSEILLON	40 500 BANOS
Madame PARIS Céline	726 Route de MARSEILLON	40 500 BANOS
Monsieur CALLIOT Franck	182 Route de PELLE	40 500 BANOS
Madame LAFITTE Marie-Françoise	631 Chemin de Pailleou	40 500 BANOS
Monsieur SAUBIGNAC Françoise	919 chemin de Pailleou	40 500 BANOS
Monsieur BOULIN Guillaume	1112 Route des PYRENEES	40 500 BANOS

Réception en préfecture le : 07/07/2020

DCM 2020/04/05 : DEMANDE DE SUBVENTION – FEC 2020

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il est dans leurs attributions de veiller à l'entretien du patrimoine bâti communal, et qu'à ce sujet il devient nécessaire d'entreprendre divers travaux sur les bâtiments communaux. Il propose au Conseil Municipal de demander l'attribution de la subvention FEC 2020 pour financer en partie ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander la subvention du FEC 2020 pour ces travaux et à signer tous les documents nécessaires.

Réception en préfecture le : 07/07/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Table des délibérations de la séance du 03 juillet 2020

2020/04/01/B1 – Vote du taux des impôts locaux 2020 de la commune Banos.

2020/04/02/B1 – Vote du budget primitif 2020 de la commune de Banos.

2020/04/03/B1 – Vote du budget primitif 2020 du service des eaux de Banos.

2020/04/04 – Constitution par le conseil municipal de la liste des contribuables proposés à la Commission Communale des impôts Directs

2020/04/05 – Demande de subvention : FEC 2020

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
LAPORTE Jean-Louis, Maire.	
LALANNE Romain	
CAZAUBON Isabelle	
LAPORTE Aurélien	
CAUBRAQUE Bertrand	
DANDY Jérôme	
REDON Jean-Louis	
DOTTER Maryline	
LARRAZET Marina	Excusée
TAUZIN-DAUGA Magali	
BRETHES Caroline	